

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 4 septembre 2018

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis d'Anglebermes, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 4 septembre, a arrêté un projet de délibération du Congrès, adopté trois délibérations du gouvernement, 35 arrêtés et examiné 24 dossiers d'étrangers.

1. Projet de délibération du Congrès

Secteurs de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération cadre du Congrès qui porte application de la délibération n° 114 du 24 mars 2016 relative au plan de santé calédonien Do Kamo, Être épanoui ! en matière de modèle de santé
> *Voir communiqué « Délibération cadre plan de santé Do Kamo ».*

2. Projets de délibération du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour 5 affaires).

3. Arrêtés du gouvernement

Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la société d'économie mixte de l'agglomération (SEM Agglo) au régime d'aide fiscale à l'investissement outre-mer pour la réalisation de l'opération immobilière « La Flotille » au centre-ville de la commune de Nouméa. Ce projet immobilier consistera en la construction de 90 logements locatifs aidés et de transition (LLT). Le montant total de l'investissement s'élève à 80 millions de francs et celui des exonérations fiscales est évalué à 7,4 millions de francs.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé le Fonds calédonien de l'habitat (FCH) au régime d'aide fiscale à l'investissement outre-mer pour la réalisation de l'opération immobilière « Résidence Rédika » au lotissement de Saint-Quentin Philippe, sur la commune du Mont-Dore. Ce projet immobilier consistera en la rénovation de 12 logements de type T2, T3 et T4 destinés à des ménages aux revenus modestes. Le montant total de l'investissement s'élève à 242 millions de francs et celui des exonérations fiscales est évalué à 22,2 millions de francs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté les taux de la taxe générale sur la consommation (TGC).
> Voir communiqué « Taux de la TGC ».
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné M. Thierry Cornaille, en qualité de personne qualifiée, président du conseil d'administration de l'institut de la statistique et des études économiques (ISEE), et M. Serge Newland, en qualité de représentant du gouvernement. Il a également désigné Michel Davarend en remplacement de Mme Luce Lorenzin à la commission consultative des pratiques commerciales de l'ISEE.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué, au titre du budget 2018, 5,1 millions de francs à diverses associations : l'association de la commune de Moindou pour l'organisation de la fête du Palmier, le Medef pour l'organisation du carrefour professionnel du numérique et de l'innovation Innolab, l'association des anciens de l'École de gestion et de commerce du Pacifique Sud pour l'organisation de son gala et l'association Be Active pour l'organisation de l'Active Nation Day.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté les taux de la taxe générale sur la consommation (TGC) dans le tarif des douanes.

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social et de la formation professionnelle :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a créé une certification de la Nouvelle-Calédonie pour le diplôme de guide de randonnée équestre (GRE). Les travaux de révision des référentiels de ce diplôme ont fait ressortir la nécessité de le faire passer à une certification de niveau IV compte tenu des activités et missions que doivent mettre en œuvre les professionnels de ce secteur. Ce nouveau diplôme est composé de quatre certificats professionnels unitaires et valide 12 compétences. La certification est accessible à la suite d'un parcours de formation ou par la voie de la validation des acquis et de l'expérience (VAE). La commission consultative de la certification professionnelle a émis un avis favorable sur l'inscription de ce diplôme au répertoire de la certification professionnelle de Nouvelle-Calédonie (RCP-NC).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a créé une certification de la Nouvelle-Calédonie pour le diplôme de guide de randonnée pédestre (GRP). Les travaux de révision des référentiels de ce diplôme ont fait ressortir la nécessité de le faire passer à une certification de niveau IV compte tenu des activités et missions que doivent mettre en œuvre les professionnels de ce secteur. Ce nouveau diplôme est composé de trois certificats professionnels unitaires et valide neuf compétences. La certification est accessible à la suite d'un parcours de formation ou par la voie de la validation des acquis et de l'expérience

(VAE). La commission consultative de la certification professionnelle a émis un avis favorable sur l'inscription de ce diplôme au répertoire de la certification professionnelle de Nouvelle-Calédonie (RCP-NC).

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a créé une certification de la Nouvelle-Calédonie pour le diplôme d'exploitant de petite structure touristique (EPST). Les travaux de révision des référentiels de ce diplôme ont fait ressortir la nécessité de le faire passer à une certification de niveau IV compte tenu des activités et missions que doivent mettre en œuvre les professionnels de ce secteur. Ce nouveau diplôme est composé de quatre certificats professionnels unitaires et valide 11 compétences. La certification est accessible à la suite d'un parcours de formation ou par la voie de la validation des acquis et de l'expérience (VAE). La commission consultative de la certification professionnelle a émis un avis favorable sur l'inscription de ce diplôme au répertoire de la certification professionnelle de Nouvelle-Calédonie (RCP-NC).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé des actions de formation et pris en charge trois parcours individualisés de formation professionnelle continue.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé des actions de formation et pris en charge neuf parcours individualisés de formation professionnelle continue.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge 13 parcours individualisés de formation professionnelle continue.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié un parcours individualisé de formation professionnelle continue.

Secteurs de la fonction publique, du logement et de la sécurité routière :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert un concours interne pour le recrutement dans le corps des cadres de santé du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie. Quatre postes sont ouverts. La clôture des inscriptions est fixée au 18 octobre 2018 et les épreuves se dérouleront à compter du 19 novembre.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert des concours sur titres avec épreuve pour le recrutement dans le corps des infirmiers de bloc opératoire du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie. Cinq postes sont ouverts. La clôture des inscriptions est fixée au 31 octobre 2018 et les épreuves se dérouleront à compter du 6 décembre pour le premier concours (ouvert aux candidats citoyens de la Nouvelle-Calédonie ou aux personnes justifiant d'une durée de résidence suffisante) et du 7 décembre pour le deuxième concours (ouvert à tous).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert des concours sur titres avec épreuve pour le recrutement dans le corps des infirmières puéricultrices du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie. Cinq postes sont ouverts. La clôture des inscriptions est fixée au 15 novembre 2018 et les épreuves se dérouleront à compter du 13 décembre pour le premier concours (ouvert aux candidats citoyens de la Nouvelle-Calédonie ou aux personnes justifiant d'une durée de résidence suffisante) et du 14 décembre pour le deuxième concours (ouvert à tous).

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert des concours sur titres avec épreuve pour le recrutement dans le corps des techniciens de laboratoire du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie. Deux postes sont ouverts. La clôture des inscriptions est fixée au 31 octobre 2018 et les épreuves se dérouleront à compter du 3 décembre pour le premier concours (ouvert aux candidats citoyens de la Nouvelle-Calédonie ou aux personnes justifiant d'une durée de résidence suffisante) et du 4 décembre pour le deuxième concours (ouvert à tous).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert des concours sur titres avec épreuve pour le recrutement dans le corps des préparateurs en pharmacie du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie. Deux postes sont ouverts. La clôture des inscriptions est fixée au 25 octobre 2018 et les épreuves se dérouleront à compter du 26 novembre pour le premier concours (ouvert aux candidats citoyens de la Nouvelle-Calédonie ou aux personnes justifiant d'une durée de résidence suffisante) et du 27 novembre pour le deuxième concours (ouvert à tous).

Secteurs de l'enseignement, de la mise en place du service civique et du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 184 millions de francs de subventions au titre de la participation de la Nouvelle-Calédonie aux dépenses de transport scolaire 2018 des communes et des structures intercommunales.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 1,7 million de francs de subventions à la direction diocésaine de l'enseignement catholique (DDEC) au titre de l'exercice 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé par intérim, à compter du 27 août et jusqu'au 31 décembre 2018, M. Patrice Schmitt en qualité de directeur du lycée Antoine-Kéla de Poindimié.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n° 1 du budget 2018 du centre de documentation pédagogique de Nouvelle-Calédonie (CDP). Le budget global 2018 modifié du CDP est arrêté à la somme de 250 millions de francs.

Secteurs de l'économie numérique, des questions juridiques (droit civil, droit de l'urbanisme et droit des assurances), de la modernisation de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques, du suivi des questions relatives à la francophonie et du suivi des transferts de compétences :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la société Groupama Gan Vie pour des opérations d'assurance en Nouvelle-Calédonie.

Secteurs des affaires coutumières, de l'écologie et du développement durable, des relations avec le sénat coutumier et les conseils coutumiers, des terres coutumières :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) en tant que personnalité qualifiée au comité de gestion du Parc naturel de la mer de

Corail. Cette mesure prévue dans l'arrêté de création du Parc permet d'apporter au comité de gestion une expertise supplémentaire, sans déséquilibrer la représentativité entre collègues, et sans augmenter de manière trop importante le nombre de participants aux réunions. Les personnalités qualifiées peuvent s'exprimer à la demande des présidents du comité de gestion et n'ont pas voix délibérative. La désignation du CEN en tant que personnalité qualifiée au comité de gestion du Parc naturel de la mer de Corail est relative à la transversalité des missions menées par cet organisme, à ses liens avec l'Unesco et à son expertise dans la gestion des aires marines protégées.

Secteur de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné Mme Rolande Trolue, M. Frédéric De Greslan et Mme Isabelle Lafleur en qualité de représentants titulaires de la Nouvelle-Calédonie au sein du conseil d'administration du conservatoire de musique et de danse de la Nouvelle-Calédonie (CMDNC). Mme Astrid Gopoéa est désignée suppléante.

Secteurs du budget, de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et de la communication audiovisuelle, de la politique de l'eau, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a constaté trois désignations au sein de la commission des coûts du système électrique. MM. Philippe Mehrenberger et Thierry Lecourieux remplacent MM. Jean-François Barbeau et Philippe Mehrenberger en qualité d'experts titulaire et suppléant représentant le gestionnaire de réseaux de distribution EEC. M. André Boudart remplace M. Didier Le Moine en qualité d'expert titulaire représentant le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention d'un million de francs au comité des fêtes d'Iaai pour l'organisation de la foire des îles Loyauté qui aura lieu à Ouvéa, du 14 au 16 septembre 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Mme Sophie Garcia en qualité de directrice du Budget et des affaires financières de la Nouvelle-Calédonie (DBAF).

Secteurs de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 9,2 millions de francs de subventions aux sportifs calédoniens de haut niveau classés en catégories « Elite », « Sénior » et « Espoir ».
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 100 000 francs à l'association pour la formation et la recherche médicale du centre hospitalier territorial Gaston-Bourret pour l'organisation des journées médicales calédoniennes qui se dérouleront les jeudi 20 et vendredi 21 septembre 2018.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé un prestataire de service (société Promed) pour le transport de déchets d'activités de soins et assimilés ainsi que des pièces anatomiques.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé un prestataire de service (SAS Viva Environnement) pour le transport de déchets d'activités de soins et assimilés ainsi que des pièces anatomiques.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a enregistré la déclaration d'exploitation de la pharmacie de Robinson sur la commune du Mont-Dore.
- Le gouvernement a modifié la section II des tableaux A et C des substances vénéneuses.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget supplémentaire 2018 de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (4,5 milliards de francs).

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur une demande de visa de long séjour, un avis favorable sur une demande de carte de résident permanent. Il a émis 22 avis favorables sur des autorisations de travail (hors secteur minier).